



UTILISATION DU SOL

ZONE A BÂTIR

EXISTANT

A AMELIORER

A CREER

A SUPPRIMER

RESSOURCES DU SOUS-SOL

ZONE "3" DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES LEGALISEE

MOBILITE

ROUTE DE LIAISON

ROUTE COLLECTIVE

ROUTE DE RESERVE

ACCES AUX SECTEURS NON-CONSTRUITS

CARTEFOUR

STATIONNEMENT PUBLIC

ZONE A MODERATION DE TRAFIC

ARRÊT DE BUS

MOBILITE DOUCE

CHEMIN PIETONNIER / TROTTOIR

STATIONNEMENT CYCLES

ITINERAIRES TOURISTIQUES

CHEMIN DE RANDONNEE PEDESTRE

ITINERAIRE DE CYCLOTOURISME BAUSE

PARCOURS VTT

SITES ET PAYSAGE

PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE

BOTTE SURACQUE / PONTUEL

CORRIDOR A FAUNE D'IMPORTANCE LOCALE

POINT DE CONFLIT ENTRE BATISSEMENTS ET TRAFIC ROUTIER

SITE PROPRE A LA SALAMANDRE MACHETTE

SITE PROPRE AUX REPTILES

SITES ET PAYSAGE (suite)

POINT DE VUE CARACTERISTIQUE

PROJET DE REVITALISATION DE COURS D'EAU

ARGENT - Bâiments hors-forêt

VERGER - Bâiments hors-forêt

HAE / SURFACE BOISEE - Bâiments hors-forêt (en zone à bâtir)

HAE / SURFACE BOISEE - Bâiments hors-forêt (hors zone à bâtir)

AIRE FORESTIERE

ENERGIE

LIQUE ELECTRIQUE

CENTRALE DE PRODUCTION DE CHALEUR

RESEAU DE CHAUFFAGE A DISTANCE

PERIMETRE DE RACCORDEMENT OBLIGATOIRE AU CAD

EXTENSION POTENTIELLE DU RESEAU CAD (à étudier)

INFORMATIONS INDICATIVES

COURS D'EAU A GEL, OUVERT ET ETENDUE D'EAU

PERIMETRE COMMUNAL

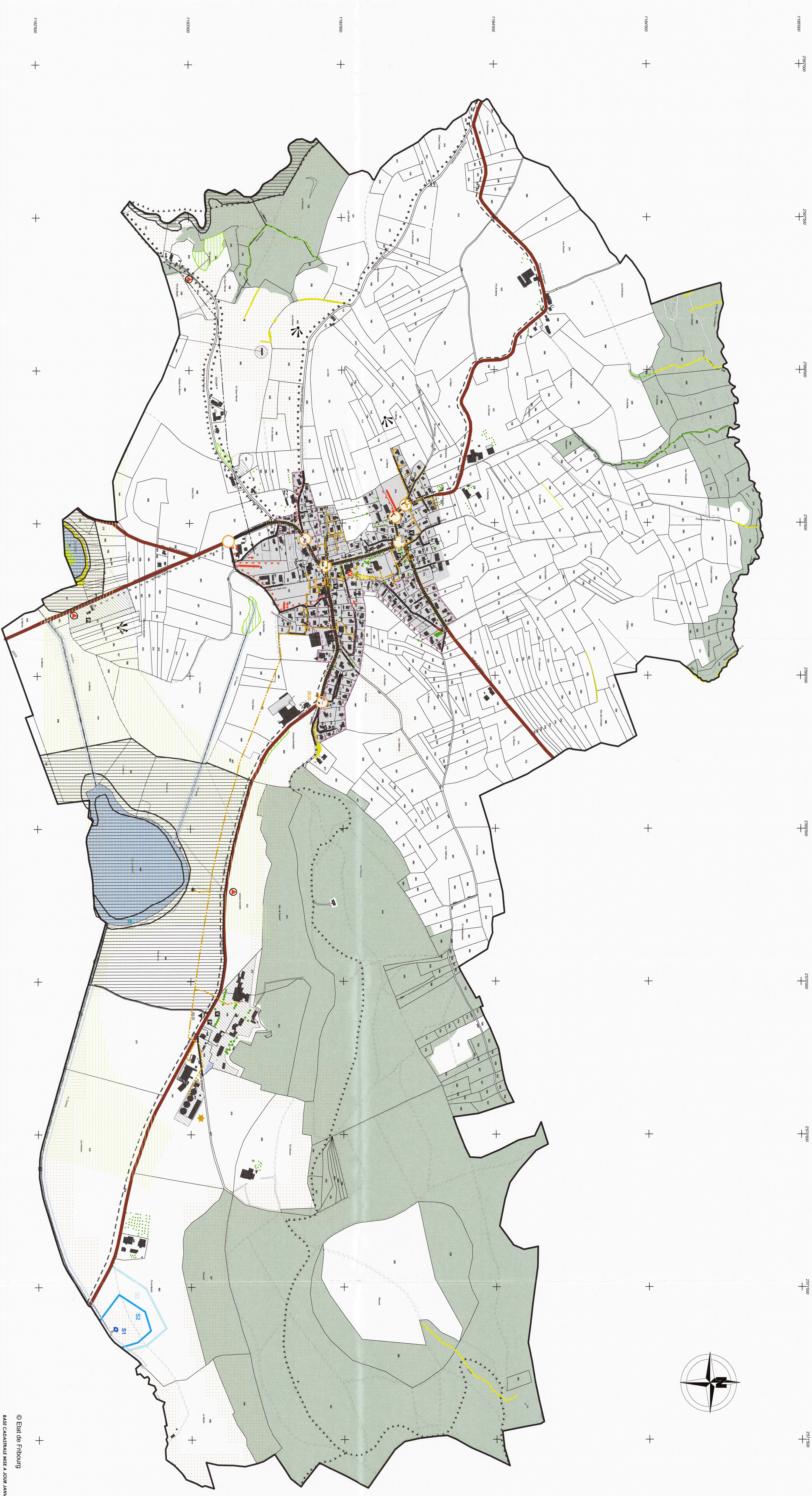
Mise en consultation publique par publication dans la feuille officielle (FO) n° 25, du 21 juin 2019

Adopté par le Conseil communal de la commune de Noréaz, le 17.11.2020

La Secrétaire : J. F. A.

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le 3 Mai 2023

Le Conseiller officiel, Directeur : .



© Etat de Fribourg

BASIS CADASTRALE MISE A JOUR JANVIER 2019

Projet de loi SA

Rég. SA Comm. 2

14701 Environnement-S&L